

REGIE GRAVELINOISE DES EQUIPEMENTS DE SPORTS ET DE LOISIRS
DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Bertrand RINGOT, expose au conseil que conformément aux dispositions de l'article R.2221-5 du code général des collectivités territoriales, les membres du conseil d'administration de la Régie Gravelinoise, des Equipements de Sports et de Loisirs (RGESL) sont désignés par le conseil municipal sur proposition du Maire

Il résulte de l'article 10.1 des statuts de la RGESL que le conseil d'administration est composé de **15** membres dont la durée des fonctions est limitée à la durée du mandat municipal et qui sont répartis selon les collèges suivants :

- **9** membres représentants du conseil municipal,
- **6** membres choisis pour leur compétence professionnelle au regard des activités de la RGESL ou pour leur représentativité des usagers.

Monsieur le Maire propose de réserver un siège à l'opposition.

Monsieur le Maire propose donc de désigner :

- **Au titre des représentants du conseil municipal :**
 - Pour la majorité : Sophie COUDEVYLLE, Christelle DENEUVILLE, Julien VEYER, Daniel WILMOT, Alain BOONEFAES, Karine VANDERSTRAETEN, Laurie VERSTRAET, Michèle KERCKHOF-LEFRANC.
 - Pour l'opposition : Jean-Baptiste GARDES.
- **Au titre des membres choisis pour leur compétence professionnelle au regard des activités de la RGESL ou pour leur représentativité des usagers :**
 - Claudine BARBIER, Marylène BEAUSSART, Alain POTIER, Jean-Michel BUNIET, Jean-Claude TALLEUX, Jessie VEROVE.

Il est proposé de ne pas procéder au scrutin secret en application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Le Conseil Municipal,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ;
- Approuve ces désignations ;
- **ADOpte.**

FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 08 AVRIL 2026
POUR EXTRAIT CONFORME,

La Secrétaire de Séance,


Christelle DENEUVILLE



Le MAIRE,


Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le **10 AVR. 2026**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **10 AVR. 2026**

Conseil Municipal convoqué le : 02 avril 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MERCREDI 08 AVRIL 2026 - 18h00

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Christian DEVOS, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Valérie GENEVET, Monsieur Julien VEYER, Adjoints au Maire.

Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Aurore DEVOS, Madame Christelle DENEUVILLE, Madame Anabelle SALA, Monsieur Antoine ASSICE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Patrick CIROT, Monsieur Daniel BOLLE, Madame Marie-Christine SOYEZ, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Lise BLANCKAERT, Madame Patricia JEZIOROWSKI, Madame Sophie COUDEVYLLE, Madame Peggy GUILBERT, Madame Nadia AMAR, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Gaëtan LEDOUX, Madame Audrey VERPLAETSE, Monsieur Nicolas MOUCHERON, Monsieur Jean-Baptiste GARDES, Monsieur Billy THERY, Madame Tiffany GERAERT, Conseillers Municipaux.

Démissionnaire :

Madame Jennifer COUSYN, Conseillère Municipale.